

Pièces justificatives pour une PREMIERE INSCRIPTION

Pièces nécessaires pour toute première inscription

- Une pièce d'identité en cours de validité (Carte nationale d'identité recto-verso, Passeport ou titre de séjour recto-verso) indiquant vos nom, prénom, date et ville de naissance.
- Une photo d'identité officielle récente uniquement au format image .PNG, .JPG ou .JPEG (bien cadré, à l'endroit, sans filtre, sur fond blanc).
- Attestation nominative d'acquiescement ou d'exonération de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) de la nouvelle année universitaire, téléchargeable sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>.
- Attestation de recensement au Service National délivrée par la Mairie de votre domicile ou Certificat de participation à la Journée de Défense et Citoyenneté (JDC) / Journée d'appel et de Préparation à la Défense (JAPD)*.
- Pour les élèves ayant fait une demande de bourse** : Avis conditionnel de bourse de la nouvelle année universitaire ou Avis définitif de l'année précédente (hors enseignement secondaire)
- Pour les élèves mineurs au moment de l'inscription** : Autorisation d'inscription parentale ou du représentant légal (document type à télécharger sur le site internet : www.sciencespo-lille.eu/integrer/preparer-sa-rentree)

Pièces supplémentaires en fonction de votre formation

Pour l'admission en 1^{ère} année (toutes filières) :	<input type="checkbox"/> Relevé de notes du Baccalauréat avec le cachet officiel.
Pour l'admission en 4^{ème} année : <ul style="list-style-type: none"> • concours entrée directe en cycle master, • admission en double-diplôme ESJ Lille ou EDHEC, • mutualisation inter-IEP en 4^{ème} année, 	<input type="checkbox"/> Justificatif de la validation de 180 ECTS (Attestation ECTS ou Relevés de notes des 3 années dans l'enseignement supérieur).
Pour l'admission en 5^{ème} année : <ul style="list-style-type: none"> • mutualisation inter-IEP en 5^{ème} année, 	<input type="checkbox"/> Justificatif de la validation de 240 ECTS (Attestation ECTS ou Relevés de notes des 4 années dans l'enseignement supérieur).
Pour les préparations aux concours : <ul style="list-style-type: none"> • préparation aux Grands Concours administratifs (PGC) – 180 ECTS, • préparation à l'ENM – 240 ECTS. • préparation à l'agrégation SES ou Histoire – 240 ECTS, 	<input type="checkbox"/> Justificatif de la validation de 180 ECTS (Attestation ECTS ou Relevés de notes des 3 années dans l'enseignement supérieur). ou <input type="checkbox"/> Justificatif de la validation de 240 ECTS (Attestation ECTS ou Relevés de notes des 4 années dans l'enseignement supérieur).

* : La preuve de participation à JDC est obligatoire pour tout citoyen français (y compris né à l'étranger) qui passe un examen sur le territoire français jusqu'à ses 25 ans. Il est impossible d'obtenir un diplôme sans cette condition.

Si vous n'avez pas participé à la JDC, vous devez vous signaler auprès de votre centre de gestion via presaje.sga.defense.gouv.fr. Une convocation à la JDC vous sera rapidement communiquée et vous serez inscrit(e) avec un statut militaire « en attente de validation de la JDC » sur présentation de cette convocation.

Pour toute question sur la constitution du dossier administratif d'inscription : scolarite@sciencespo-lille.eu.